COMMITTEE OF MINISTERS
COMITÉ DES MINISTRES

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

GROUPE DE RAPPORTEURS Relations extérieures **GR-EXT(2020)12** 19 octobre 2020[1]

Mise en œuvre de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de la Francophonie

Programme de coopération (2020-2023)

Document préparé par le Bureau de la Direction générale des programmes

Point pour examen par le GR-EXT lors de sa réunion du 10 novembre 2020

[1] Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 3
2. BILAN DE LA COOPÉRATION EN 2018 ET 2019 3
3. PROJET DE PROGRAMME DE COOPÉRATION DE 2020 A 2023 5
3.1 DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT 5
ACTION 3.1.1 L'ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, PARTIE INTÉGRANTE DES DROITS DE L'HOMME DANS UNE SOCIÉTE DÉMOCRATIQUE 5
ACTION 3.1.2 ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETÉ 6
3.2 DÉMOCRATIE 6
ACTION 3.2.1 FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE 6
ACTION 3.2.2 ÉCOLES D'ÉTUDES POLITIQUES 6
ACTION 3.2.3 MÉDIAS ET LIBERTÉ DE LA PRESSE 7
ACTION 3.2.4 SOCIÉTE CIVILE 7
4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE 7

1. INTRODUCTION

Le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) partagent les mêmes valeurs : la défense, la promotion et la protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. De ce fait, les Secrétaires généraux des deux organisations ont signé une Déclaration commune sur le renforcement de la coopération le 23 mai 2008 à Strasbourg (France).

Depuis 2009, la mise en œuvre de cette Déclaration commune a été facilitée par l'élaboration d'un programme de coopération, actualisé tous les deux ans conjointement par les secrétariats du Conseil de l'Europe et de l'OIF. Le programme actualisé, qui tient compte des capacités respectives des deux organisations et des défis qu'elles rencontrent, est alors soumis au Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CM) puis aux Délégués des Ministres. L'examen du projet de programme de coopération pour 2018 et 2019 a ainsi donné lieu à un échange de vues au GR-EXT le 27 novembre 2018 avec un représentant de l'OIF.

Les échanges de vues entre les Secrétaires généraux des deux organisations se sont également poursuivis, notamment le 2 octobre 2019 entre Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, et Mme Marija Pejčinović Burić**,** Secrétaire générale du Conseil de l'Europe. A cette occasion, les deux Secrétaires générales sont convenues de recentrer la coopération en la limitant à des sujets majeurs et prioritaires pour les deux organisations.

Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, a également noué des contacts fructueux avec des représentants de la présidence arménienne auprès de l'OIF à Paris et Strasbourg, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération 2018-2019 et de la préparation du programme ci-dessous.

Comme convenu au plus haut niveau entre les représentantes des deux organisations, dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, le projet de programme actualisé est désormais plus restreint et centré sur deux thématiques prioritaires sur lesquelles les deux organisations ont la volonté et la capacité de coopérer :

- le renforcement des institutions de l'État de droit, des acteurs de la démocratie, y compris de la société civile ;

- l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique.

Il vise en outre à promouvoir l'usage de la langue française dans le cadre des travaux du Conseil de l'Europe et des activités conjointement conduites par les deux organisations.

Tout en étant recentré, le programme de coopération proposé ci-dessous offre néanmoins la possibilité, le cas échéant, d'inclure, sur la base d'un accord mutuel, d'autres thématiques de coopération à la lumière des défis communs rencontrés par les deux organisations et de leurs capacités respectives.

Afin d'aligner le format de ce programme sur celui des autres programmes de coopération du Conseil de l'Europe, il est également proposé de couvrir une période plus longue (2020-2023) tout en offrant un suivi régulier de la mise en œuvre de la coopération par l'intermédiaire du GR-EXT sous la forme de rapports (intermédiaire et final).

Le programme de coopération actualisé a été élaboré pendant le confinement imposé par la covid-19. Les consultations pour sa préparation ont eu lieu par vidéoconférence. Afin de faire face à l'épidémie sans précédent de covid-19 tout en poursuivant la mise en œuvre de ses programmes dans ces circonstances, le Conseil de l'Europe a modifié les plans de travail de ses projets, avec ses partenaires, dès le printemps 2020 en fonction des priorités générales et dans le respect des restrictions en vigueur. Si les circonstances l'imposent, la même approche sera appliquée à la mise en œuvre du nouveau programme de coopération. Il s'agit d'appliquer des mesures d'atténuation, le cas échéant, et de privilégier les activités qui sont conformes aux restrictions liées à la situation actuelle et ne nécessitent pas de réunions en présentiel ni de déplacements internationaux/locaux.

2. BILAN DE LA COOPÉRATION EN 2018 ET 2019

Conformément aux instructions données par le Comité des Ministres en 2008 lors de l'adoption de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de la Francophonie, le programme de coopération 2018-2019 a été approuvé par le Comité des Ministres en juin 2018 (voir GR-EXT(2018)7).

Dans la continuité des programmes de coopération précédents et tenant compte des résultats de la mise en œuvre du programme de coopération 2016-2017, le programme de coopération pour la période 2018-2019 contenait 15 actions, s'articulant toujours autour des valeurs communes des deux organisations, selon trois axes principaux : « Droits de l'homme et État de Droit », « Démocratie — Société civile », « Education – Diversité, Langue et Culture – Jeunesse ».

La coopération s'est particulièrement développée au niveau des axes prioritaires suivants :

- Dans le cadre de **la coopération avec les Écoles d'études politiques,** l'OIF a soutenu le renforcement des capacités des Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe au Maroc et en Tunisie, en particulier le développement de leurs offres de formation. L'OIF a notamment soutenu l'organisation de séminaires *ad hoc* ciblant des groupes d'acteurs spécifiques. Ainsi, en 2018, une formation pour 65 jeunes journalistes a été organisée par l'École marocaine axée sur les techniques de journalisme d'investigation, le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. En Tunisie, deux formations ont été proposées aux acteurs politiques sur la communication politique et les aspects juridiques et institutionnels des élections législatives et présidentielles de 2019.

L'OIF a également noué un partenariat avec l'École politique de Tunis en faveur du renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) en 2019 et 2020 à l'approche des échéances francophones dans ce pays (Conférence des OING, Sommet). Une telle démarche permet d'identifier des OSC présentes sur l'ensemble du territoire tunisien, de les appuyer dans leur développement et favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes. Les bénéficiaires de ces formations seront associés à la Conférence des OING qui se tiendra en 2020 en Tunisie.

Grâce au partenariat avec l'OIF, l'École Citoyenne des Études Politiques du Maroc a introduit des méthodes de formation innovantes, en mettant en place une plateforme électronique de formation et de mise en réseau.

L'OIF a également contribué au renforcement des échanges entre pairs au sein du réseau des Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe en soutenant deux sessions de formation sur le thème « Promotion du rôle des femmes dans le développement économique et social » coorganisées par les Écoles marocaine et bulgare.

- En 2018 et en 2019, l'OIF a également participé activement aux travaux du **Forum mondial de la démocratie** en favorisant la participation de représentants d'institutions et d'experts issus de l'espace francophone au Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe du 19 au 21 novembre 2018 à Strasbourg. Le panel sur l'Intégrité de l'information consacré à l'intégrité de l'information et l'impact des réseaux sociaux sur le processus démocratique a été organisé sous le parrainage de l'OIF, dans le cadre du Forum mondial de la démocratie en 2019.

- Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a été représenté au **Sommet de la Francophonie** qui s'est tenu les 11 et 12 octobre 2018 en Arménie sur le thème du « Vivre Ensemble ». Le Sommet a adopté une « Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes » qui correspond pleinement aux priorités conjointes du programme de coopération entre les deux organisations.

- Dans le domaine des **médias** et de la **liberté de la presse**, l'OIF et le Conseil de l'Europe, en collaboration avec la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA), ont soutenu l'organisation, en août 2019 en Tunisie, de sessions de formation pour des journalistes locaux sur la vérification des faits. En outre, le Conseil de l'Europe a participé en octobre 2019 à un échange réunissant plusieurs réseaux institutionnels de la Francophonie sur l'intégrité de l'information des processus démocratiques à l'ère des réseaux sociaux.

- La coopération avec la **Commission de Venise** a, quant à elle, permis des échanges d'informations en matière de droit constitutionnel et de droit électoral. Le Président de la Commission de Venise a participé au 8e Congrès triennal de l'ACCPUF (désormais Association des Cours constitutionnelles francophones « ACCF ») qui s'est tenu les 1er et 2 mai 2019 à Montréal sur le thème « Constitution et sécurité juridique ». L'ACCPUF a participé à la 14e réunion du Bureau de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle. De la jurisprudence et des constitutions francophones ont été inclues à la base de données CODICES. La Commission de Venise a aussi développé des échanges fructueux avec un réseau institutionnel de l'OIF, l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) et a participé au 10e Congrès de l'AOMF intitulé « 20 ans au service des Médiateurs et de l'État de droit » tenu du 6 au 9 novembre 2018 à Bruxelles.

- Dans le domaine de **la protection des données personnelles,** le Conseil de l'Europe est observateur au sein de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), un réseau institutionnel de la Francophonie.

- Dans le domaine de **la formation des professionnels du droit** par le biais du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), l'utilisation de la plateforme de formation HELP depuis la France et/ou le suivi des cours en français est en progression.

- Le **Groupe d'États contre la corruption** (GRECO) a coopéré avec l'OIF notamment dans le cadre de l'organisation du « Séminaire sur la prévention et la lutte contre la corruption dans l'espace francophone », qui s'est tenu en juin 2019 à Paris.

- En matière de **droits des enfants**, la promotion de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201) et des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants est restée une priorité commune des deux organisations. La Commission de Venise a organisé en coopération avec le Médiateur du Royaume du Maroc ainsi que de l'AOMF et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), une conférence sur « Les droits de l'enfant, une priorité pour les parlementaires et les médiateurs de la Francophonie » les 23 et 24 octobre 2019 à Rabat.

- En matière de **droits des migrants**, une exposition de l'OIF sur les migrants a été organisée au Conseil de l'Europe en juin 2018, sous la présidence croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

- Le Conseil de l'Europe a fourni une expertise dans le domaine de **la protection des défenseurs des droits de l'homme**, dans le cadre d'une activité de formation de l'OIF en Albanie, en mai 2019. Ce programme de formation visait à renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'homme, y compris en matière de sécurité numérique, et à renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme en les sensibilisant aux mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de protection.

3. PROJET DE PROGRAMME DE COOPÉRATION DE 2020 A 2023

Le programme de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de la Francophonie est préparé conjointement par les secrétariats des deux organisations. Il vise à favoriser le dialogue entre les deux organisations, en rendant les échanges d'informations, d'expertise et les invitations mutuelles plus fréquents. Il a également vocation à favoriser la diffusion en langue française des normes du Conseil de l'Europe et leur promotion.

Le présent document a pour but de recentrer le programme de coopération entre les deux organisations sur un nombre restreint de domaines prioritaires, afin de permettre le développement d'actions concrètes dans un esprit de plus grandes efficacité et complémentarité.

Outre les domaines explicitement mentionnés ci-dessous, des interventions *ad hoc* pourraient le cas échéant être envisagées sur des sujets d'intérêt commun tels que le droit électoral avec la Commission de Venise, les droits des enfants ou la protection des défenseurs des droits de l'homme, s'il en était décidé d'un commun accord entre les deux organisations et sous réserve des ressources disponibles.

3.1 DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT

Objectifs :

- Promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit ;
- Sensibiliser les États membres de l'OIF à la ratification des instruments internationaux et régionaux dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'aux activités de suivi et d'évaluation des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés.

Action 3.1.1 L'égalité entre les femmes et les hommes, partie intégrante des droits de l'homme dans une société démocratique

L'égalité entre les femmes et les hommes, en tant que condition préalable au respect des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, est promue dans tous les domaines d'action du Conseil de l'Europe. La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 mars 2018, s'appuie sur le vaste acquis juridique et politique du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les réussites de la première Stratégie 2014-2017.

Considérant qu'il ne peut y avoir de développement ni de gouvernance durables sans une participation pleine et effective des femmes, l'OIF déploie des actions de plaidoyer et de terrain, mais soutient également le dialogue politique avec ses États et gouvernements membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Avec l'adoption d'une Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles au XVIIe Sommet de la Francophonie à Erevan (2018), la Francophonie a démontré sa volonté de se mobiliser davantage et de passer à l'échelle supérieure pour faire de l'égalité une réalité pour toutes et tous au sein de son espace. La création en 2020 d'une Unité pour l'égalité femmes-hommes au sein de l'OIF permettra une approche transversale et intégrée des actions menées par la Francophonie.

Dans ce nouveau contexte, les actions conjointes proposées incluent notamment :

- L'échange d'informations sur les activités respectives dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes, la sensibilisation à ces normes et/ou à la promotion de leur ratification et de leur mise en œuvre, en particulier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210) ;

- Une éventuelle coopération dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe et de l'OIF relatives à la mise en œuvre des objectifs de leurs stratégies respectives pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Action 3.1.2 Éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont adopté une résolution lors du XVIIe Sommet de la Francophonie les 11 et 12 octobre 2018 sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Ils se sont engagés « à poursuivre [leurs] efforts en matière d'intégration de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en milieu scolaire ».

Les actions conjointes proposées incluent notamment :

- Le partage d'informations et l'échange de matériels pédagogiques en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;

- L'organisation conjointe d'activités de renforcement des capacités des enfants et des jeunes en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

3.2 DÉMOCRATIE

Objectifs :

- Promouvoir la démocratie et améliorer la portée des activités des deux organisations dans ce domaine ;
- Favoriser et structurer l'émergence de la société civile et son dialogue avec les gouvernements ;
- Renforcer l'indépendance et la liberté des médias.

Action 3.2.1 Forum mondial de la démocratie

Le Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe est une plateforme unique qui permet aux décideurs et aux militants de débattre de solutions aux défis qui se posent à nos démocraties. En identifiant et en analysant des initiatives et pratiques expérimentales, le Forum met en avant et encourage des innovations démocratiques provenant de la base et leur transfert à un niveau systémique afin de renforcer les fondations des sociétés démocratiques. Le Forum contribue ainsi à faire évoluer la démocratie vers des structures et des institutions plus participatives et inclusives.

Les actions conjointes proposées incluent notamment :

- L'implication de l'OIF lors des éditions à venir du Forum mondial de la démocratie (de 2020 à 2023), selon le thème concerné.

Action 3.2.2 Écoles d'études politiques

Les Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe ont pour finalité de former de nouvelles générations de responsables politiques, économiques, sociaux et culturels dans les pays en transition. Avec la participation d'experts nationaux et internationaux, elles organisent des cycles annuels de séminaires et de conférences sur des sujets tels que la démocratie, en particulier les processus électoraux, les droits de l'homme, l'État de droit et la mondialisation.

Les actions conjointes proposées incluent notamment :

- Le soutien de l'OIF au renforcement des capacités des Écoles d'études politiques au Maroc et en Tunisie, notamment par la mise en place de formations spécifiques (pour les membres des partis politiques, les journalistes et les OSC) et un soutien à l'innovation pédagogique ;

- La mise à disposition par l'OIF d'experts francophones lors des séminaires nationaux et régionaux organisés par les Écoles d'études politiques.

Action 3.2.3 Médias et liberté de la presse

Les activités d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe jouent un rôle important dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la liberté d'expression et d'information et de la liberté des médias, en ligne et hors ligne. L'objectif est de favoriser un environnement propice à la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe et dans la région sud de la Méditerranée, en tenant compte des défis d'un environnement médiatique en pleine mutation. Le Conseil de l'Europe apporte son expertise et son assistance en matière des droits de l'homme aux acteurs des médias traditionnels et nouveaux, ainsi qu'en proposant des orientations aux gouvernements et aux autorités indépendantes de régulation dans les pays cibles.

L'OIF intervient auprès des acteurs des médias afin d'œuvrer à leur professionnalisation ainsi qu'auprès des autorités de régulation de l'espace francophone afin de renforcer leurs capacités institutionnelles. L'objectif de l'action de l'OIF est de permettre aux différents acteurs du secteur médiatique de jouer pleinement leur rôle au service de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme, notamment au regard des défis et enjeux posés par l'évolution des usages numériques. L'OIF prête également une attention particulière à ce secteur dans le cadre de son accompagnement des processus électoraux des États membres de la Francophonie. L'OIF soutient également la mise en réseau des autorités de régulation pour l'échange d'expériences et d'expertises à travers le Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM).

Les actions conjointes proposées incluent notamment :

- La participation de l'OIF aux sessions de formation du Conseil de l'Europe sur la vérification des faits et sur la régulation des médias prévues en Tunisie en 2020 ;

- L'association du Conseil de l'Europe aux activités du REFRAM ;

- La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OIF en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes dans les médias, ainsi que dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les médias.

Action 3.2.4 Société civile

L'OIF porte aujourd'hui une action renouvelée en faveur de la société civile. Elle ambitionne de contribuer à la structuration de la société civile francophone, au développement et au rayonnement des OSC et à la mise en place d'un partenariat durable et efficace entre ces organisations et la Francophonie. Elle s'appuie sur sa Conférence des OING menant des actions sur le terrain et contribuant activement à la réalisation des priorités de la Francophonie.

Les actions conjointes proposées pourraient notamment inclure :

- Le développement de synergies entre la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et celle de la Francophonie.

4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Conseil de l'Europe fournira régulièrement des mises à jour sur la mise en œuvre du programme de coopération. À cette fin, le Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) soumettra des rapports au Comité des Ministres par l'intermédiaire du GR-EXT de la manière suivante, sur la base des éléments communiqués par l'OIF :

- Un rapport complet d'évaluation de l'avancement à mi-parcours, 24 mois après l'adoption du programme de coopération ;

- Un rapport final d'examen, élaboré conjointement, sur les avancements dans la mise en œuvre à la fin du programme de coopération.